

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 11 février 2019

N°17/02/2019 : PLAN D'ACTION COEUR DE VILLE - REALISATION D'UNE ETUDE DE PROGRAMMATION ET LANCEMENT D'UN CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPECTACLES ET DE MUSIQUES ACTUELLES - PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 11 février à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 05 février 2019.

Présents : 35

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Jean Martial DEJEAN, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, N'Guessan, Jean TEKPRI, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Représentés : 7

Mesdames, Messieurs Alain CRIVELLA à Pierre Antoine LEVI, Monique VALAT à Annie GUILLOT, Danielle AMOUROUX à Marie-Claude BERLY, Jean Luc BUDOIA à Brigitte BAREGES, Jean-François GARRIGUES à Laurence PAGES, Ambre LOPEZ à Christian PEREZ, Valérie RABAULT à Arnaud HILION

Absents : 3

Mesdames, Messieurs Jean GARROCCQ, Carole DUNET-SCHUMANN, Gaël TABARLY

**Madame Sophie LARAN donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre du plan d'action cœur de ville, la Ville de Montauban a lancé une étude de programmation d'une salle de Musiques Actuelles (SMAC) afin de compléter et étoffer l'offre d'équipements dédiés aux pratiques artistiques sur la commune. Il existe huit SMAC en Occitanie. La Ville de Montauban dispose de deux autres salles de spectacle : le Théâtre Olympe de Gouge dans le centre historique avec une jauge de 400 places et Eurythmie avec une jauge de 3 000 places. Cette salle est donc une salle supplémentaire et intermédiaire destinée aux musiques actuelles mais devant pouvoir accueillir d'autres spectacles.

Il s'agit de créer un équipement culturel qui soit un lieu de vie permanent et ce, à plusieurs niveaux. Tout d'abord pour ses utilisateurs, lieu d'accueil et de promotion des musiques actuelles, la SMAC sera un espace de rencontre entre les artistes, les professionnels, les amateurs et le grand public. Enfin, pour la ville de Montauban et son agglomération, cet équipement répondra à une demande du public, par ses activités de diffusion et contribuera au rayonnement du territoire et à l'attractivité du centre-ville.

Ce futur établissement aura quatre missions principales :

1. Le soutien à la création, le développement et l'accompagnement des pratiques artistiques ;
2. La diffusion, par le biais de manifestations à caractère éclectique et accessibles à tout public ;
3. L'action culturelle et l'éducation artistique : un projet éducatif visant à faire connaître les pratiques musicales auprès des scolaires ;
4. La ressource, la valorisation du territoire et la structuration du secteur, avec de nombreux services de conseil proposés par son Centre de Ressources et d'Information au profit des collectivités, associations, artistes, ...

Au regard de l'importance de ce projet, il sera nécessaire pour la ville de recourir aux services d'une équipe de maîtrise d'œuvre. A cette fin et conformément au code des marchés publics, cette équipe sera choisie par voie de concours.

Pour pouvoir établir un cahier des charges de concours précis, il convient d'effectuer en amont de cette procédure, une étude de programmation spécifique détaillant le besoin de la ville autant du point de vue des usages que d'un point de vue technique et financier.

La mission du programmiste s'étendra à l'assistance à maîtrise d'ouvrage en phase APD/PRO afin d'assurer à la Ville le respect du programme tout au long de la conception.

Le coût de l'étude de programmation est de 142 750 € HT dont 70 000 € HT au titre d'indemnité des candidats évincés ayant participé au concours de maîtrise d'œuvre dans les règles fixées, pour lequel la Ville est susceptible d'obtenir des cofinancements de la part de la DRAC.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la DRAC pour la réalisation d'une étude de programmation et le lancement de la procédure de concours pour la construction d'une SMAC.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

14 FEV. 2019

De sa publication et/ou affichage le :

14 FEV. 2019

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 11 février 2019

Le Maire,

Brigitte BAREGES

